

AR PREFECTURE

017-200041523-20200814-DEC367_2020-AU
Reçu le 14/08/2020

H A U T E



SAINTONGE

Formation Personnel

Décision n° 367/2020

SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer des conventions de formation professionnelle avec l' « Association des ludothèques françaises » de Paris pour Madame TURPAIN Adélaïde :

- « La classification des jeux selon le système ESAR » les 28 et 29 septembre 2020 pour un montant de 360,00 €,
- « Le cadre ludique, les fondamentaux – La notion de jeu et de postures vis-à-vis du public » le 30 septembre 2020 pour un montant de 180,00 €,
- « Le projet de la ludothèque – Jeu, ludothèque et médiathèque » le 14 octobre 2020 pour un montant de 180,00 €,
- « Gérer un fonds de jeu – Politique d'acquisition, traitement et maintenance du fonds » le 15 octobre 2020 pour un montant de 180,00 €.

Fait à Jonzac

Le **14 AOUT 2020**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**